# DENOMINATION DE L' OPCVM WINEO AMANA

FORME JURIDIQUE

**FCP** 

NOTE D'INFORMATION

Société de gestion : Winéo Gestion

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUES DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/002/2015 en date du 21/01/2015

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion Winéo Gestion sise 96 Bis, BD Al Massira Al Khadra – Casablanca, représentée par M. El Houssine SAHIB en sa qualité d'Administrateur Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

#### **WINEO GESTION**

El Houssine SAHIB Administrateur Directeur Général

## <u>AVERTISSEMENT</u>

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'OPCVM comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente Note d'Information.

### I Caractéristiques générales

Dénomination sociale : Winéo Amana

Nature juridique : FCP

Code MAROCLEAR : MA0000037665

Date et référence de l'agrément : le 29/09/2014 sous la référence AG/OP/036/2014

Date de création : 10/11/2014

Siège social : 96 Bis, BD Al Massira Al Khadra – Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : du 01-01 au 31-12 (de chaque année)
 Apport initial : Un million de Dirhams (1.000.000 DH)

Valeur liquidative d'origine : Mille Dirhams (1.000,00 DH)

 Etablissement de gestion : Winéo Gestion, représentée par M. El Houssine SAHIB en sa qualité d'Administrateur Directeur Général

Etablissement dépositaire : Société Générale Marocaine de Banques

Commercialisateur : Winéo Gestion ; contact : M. El Houssine SAHIB

Commissaire aux comptes : Cabinet A. SAAIDI & ASSOCIES représenté Mr Nawfal AMAR sis 4
 Place Maréchal, Casablanca

### Il Caractéristiques financières de l'OPCVM

<u>Classification</u>: Le FCP Winéo Amana est un Fonds Commun de Placement «Obligations Moyen Long Terme». La sensibilité du fonds sera comprise entre 1,1 exclu et 5,1 inclus.

Indice de référence : MBI (Moroccan Bond Index)

#### Objectifs de gestion :

L'objectif du fonds est d'offrir une appréciation au placement en privilégiant la sécurité.

#### Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances (dette publique ou privée) à court, moyen et long terme ; le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de placement collectifs en titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 2 ans

Souscripteurs concernés : Al Barid Bank, sans exclure les autres personnes physiques et morales.

## III Modalités de fonctionnement

<u>Date de commercialisation de l'OPCVM :</u> La date de publication de la Note d'Information

<u>Périodicité de calcul de la valeur liquidative :</u> Hebdomadaire, chaque vendredi. Si le vendredi est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.

<u>Modalités de diffusion de la valeur liquidative :</u> Affichage dans les locaux de Winéo Gestion et publication dans la presse économique, hebdomadairement.

<u>Méthode de calcul de la valeur liquidative :</u> les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.

### Modalités de souscription et de rachat :

Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion. Méthode de calcul du prix de souscription: La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au plus tard à la date de la valeur liquidative avant 10h45 et exécutées à la valeur liquidative de celle-ci.

#### Affectation des résultats :

Le FCP Winéo Amana est capitalisant.

La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

#### Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV Commissions et frais

### Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscriptions s'élèvent à 0,50%HT maximum des montants souscrits.

Commission de rachat s'élèvent à 0,25%HT maximum des montants rachetés.

### Frais de gestion

Les frais de gestion devant être encourus par FCP Winéo Amana sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion ; les frais de gestion ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

	Taux ou montant (HT)
1-Frais du Dépositaire	0,05%
2-Frais du CDVM	0,025%
3-Frais Maroclear annuels	4.000
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)